Révision de la formation professionnelle initiale, 3e partie

Manuel didactique, listes des plantes, procédure de qualification

Le lancement de la nouvelle formation professionnelle initiale en août 2012 marque le début d'une formation d'avenir. Cette réforme redéfinit les manuels didactiques, les listes de plantes ainsi que la procédure de qualification (PQ).

Selon le plan de formation, la connaissance des plantes doit être enseignée dans l'entreprise formatrice et à l'école professionnelle.

Texte: **Felix Käppeli**
Photo: **archive *g'plus***
Traduction de l'article paru dans *g'plus*

Le plan de formation est la base de la mise en réseau et de l'harmonisation de la formation professionnelle initiale. Cet instrument important, adapté aux besoins de la profession et de la branche, facilite la coopération entre les trois lieux d'apprentissage (entreprise, école professionnelle, cours interentreprises).
Les plans d'études standards des écoles professionnelles, les cours interentreprises et les entreprises se basent tous sur les objectifs évaluateurs du plan de formation, sont toutefois plus détaillés.

Ecole professionnelle

Dans le plan d'étude standard de l'école professionnelle, les objectifs évaluateurs du plan de formation ont été attribués aux semestres correspondants sur un axe de temps. Les contenus du plan d'étude sont quant à eux plus détaillés. Les différentes orientations étant dispensées chacune séparément à partir de la deuxième année d'apprentissage dans le cadre de la formation CFC, la transmission des connaissances se trouve avantageusement axée sur la pratique.
La formation AFP sépare, quant à elle, dès la première année les orientations Paysagisme et Production de plantes. Cette distinction favorise un enseignement pratique.
Les plans d'études standards pour la première année seront appliqués dès la rentrée en août.
Les plans d'études standards des écoles professionnelles pour les formations CFC et AFP (toutes les orientations) pour la première année sont en ligne sur le site Internet de JardinSuisse sous Formation.
Vous y trouverez également les plans d'études standards des cours interentreprises.

Manuels didactiques

Le même manuel didactique est utilisé en première année pour toutes les orientations. Pour les deux années suivantes d'apprentissage, chaque orientation aura son manuel didactique spécifique.
Le travail rédactionnel et la publication des manuels didactiques demandent un énorme travail et beaucoup de coordination. Au total, il y aura sept classeurs en trois langues. Des enseignants et enseignantes de toutes les régions linguistiques participent à leur développement. Grâce au grand engagement exemplaire de toutes les personnes impliquées, un matériel didactique complet et moderne sera à disposition. Les manuels pour la première année CFC et AFP seront disponibles dès cet été. Le prix à l'unité de ces classeurs didactiques de chaque année d'apprentissage est identique, que l'on commande un grand ou un petit nombre d'exemplaires et quelles que soient l'orientation et la langue choisies.

Dossier de formation

De nos jours, le marché du travail cherche des personnes avec un esprit d'initiative, capables de réfléchir par elles-mêmes et de s'atteler de façon autonome à une tâche et en mesure de réagir avec souplesse dans le contexte professionnel. Ainsi, l'apprentissage tout au long de la vie est la clé du succès tant personnel que professionnel. Afin de pouvoir consulter à tout moment ce qu'elle a appris, la personne en formation tient un dossier de formation. Dans ce dossier, elle consigne toutes les tâches essentielles, les savoir-faire qu'elle a acquis et ses expériences pratiques au sein de l'entreprise. La mise à jour régulière de ce document est de la responsabilité de la personne en formation.
La formatrice ou le formateur contrôle et signe le dossier de formation. Pour la formation d'horticulteur ou horticultrice CFC, le dossier de formation est contrôlé une fois par semestre par la formatrice ou le formateur; pour la formation AFP, deux fois par semestre. La formatrice ou le formateur discute de ce dossier avec les personnes en formation CFC une fois par semestre et au moins deux fois par semestre avec celles en formation AFP.
En outre, le formateur ou la formatrice consigne l'état d'apprentissage de la personne en formation dans un rapport de formation à la fin de chaque semestre.

Listes des plantes

L'objectif de la formation initiale d'horticulteur ou horticultrice AFP en matière de connaissance des plantes et de leur utilisation est de connaître des plantes des différents groupes d'utilisation et leurs besoins spécifiques lors du choix pour une situation donnée. Dans le plan de formation d'horticulteur ou horticultrice AFP, il est fait référence à la liste de l'association contenant les plantes qui doivent être connues à la fin de la formation. La liste des plantes de la formation AFP contient 160 plantes au total (y compris groupes) des domaines plantes ornementales, plantes de saison, plantes méditerranéennes, plantes vivaces, plantes ligneuses.

Pour toutes les orientations CFC, les connaissances sur la diversité et l'utilisation des plantes sont une compétence centrale. Etant la base du métier d'horticulteur, la connaissance des plantes représente un défi particulier pendant la formation. C'est pourquoi le plan de formation stipule que les entreprises et les écoles professionnelles doivent transmettre ces connaissances.

Les listes, respectivement le nombre de plantes, varient suivant l'orientation de la formation CFC.

Des représentants de la branche ont choisi les plantes figurant sur les listes. Les modifications par rapport aux anciennes listes ont été effectuées sur la base des expériences faites ces douze dernières années et en tenant compte de l'évolution du marché.

La liste des plantes pour la formation CFC 1re année et pour la formation AFP 1re et 2e années pour toutes les orientations est disponible en ligne sur le site Internet de JardinSuisse depuis le mois de mai dans toutes les langues.

Pour apprendre les plantes de la liste, les cartes «connaissances de plantes» de Simon Gfeller ont fait leurs preuves dans toute la Suisse.

Procédure de qualification

A la fin de la formation initiale, les personnes en formation se présentent à la procédure de qualification (anciennement EFA). La formation AFP se termine, elle aussi, par une procédure de qualification. La formation avec attestation ne peut être comparée à la formation professionnelle élémentaire actuelle puisque les exigences sont beaucoup plus hautes et un examen final (la procédure de qualification) a lieu.

La procédure de qualification se compose pour la formation CFC des notes d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles et des cours interentreprises. A ces notes s'ajoutent les connaissances professionnelles générales et étendues ainsi que le travail pratique. La procédure de qualification de la formation AFP comprend, en plus des notes d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles et des cours interentreprises, les connaissances professionnelles et le travail pratique.

Dans la procédure de qualification de la formation AFP, l'examen du travail pratique dure huit heures. Le candidat ou la candidate doit démontrer qu'il est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides. Les connaissances professionnelles sont testées par oral pendant trente minutes.

Dans la formation CFC (toutes les orientations), les connaissances des plantes sont testées durant trois à quatre heures dans les connaissances professionnelles étendues.

Le candidat ou la candidate à la formation CFC sera testé pendant deux à trois heures par écrit uniquement ou par oral et par écrit. Si un examen oral est organisé, il dure au maximum trente minutes.

Lors du travail pratique, le candidat ou la candidate doit démontrer qu'il est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. Pour la formation CFC, le travail pratique dure entre douze et seize heures.

Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aide lors de la procédure de qualification de la formation CFC.

Réussite et évaluation

Dans la formation AFP, la procédure de qualification est réussie lorsque le domaine de qualification «travail pratique» est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et la note globale est supérieure ou égale à 4. La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée. La pondération est fixée comme suit:

- travail pratique: 50%;
- connaissances professionnelles: 10%;
- culture générale: 20%;
- note d'expérience: 20%.

Dans la formation CFC, la procédure de qualification est réussie lorsque le domaine de qualification «travail pratique» et le domaine «connaissances professionnelles étendues» sont évalués avec une note supérieure ou égale à 4; et la note globale est supérieure ou égale à 4. La pondération est fixée comme suit:

- travail pratique: 30%;
- connaissances professionnelles générales: 15%;
- connaissances professionnelles étendues: 15%;
- culture générale: 20%;
- note d'expérience: 20%.

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- l'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple);
- les cours interentreprises (compte simple).

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels. La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

Celui ou celle qui a réussi la procédure de qualification recevra le certificat fédéral de capacité (CFC) respectivement l'attestation fédérale professionnelle (AFP).

Sécurité au travail et protection de la santé dans la branche verte

Déchiqueteuse

Attention!

- Porter le casque avec protections de l'ouïe et du visage
- Porter des gants et habits moulants
- Respecter le mode d'emploi et les indications de sécurité
- Faire attention aux leviers de commande opérationnels
- Ne pas se pencher dans la goulotte d'entrée
- Introduire les petites tailles à l'aide du matériel approprié
- Mener les contrôles et entretiens dans les règles de l'art

Informations

– Mme Inge Forster, JardinSuisse, Office de coordination Protection de l'environnement/Sécurité au travail, i.forster@jardinsuisse.ch
– www.suva.ch/waswo